

CA12 08 0001

Séance générale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 10 janvier 2012, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele
Les conseillers d'arrondissement : Maurice Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA12 08 0002

Soumis l'ordre du jour de la séance générale du 10 janvier 2012.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour de la séance générale du 10 janvier 2012.

ADOPTÉ.

CA12 08 0003

Soumis procès-verbaux de la séance générale du 6 décembre 2011 et de la séance spéciale du 21 décembre 2011 du Conseil d'arrondissement.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis les procès-verbaux de la séance générale du 6 décembre 2011 et de la séance spéciale du 21 décembre 2011 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA12 08 0004

Première période de questions du public, de 19 h 35 à 20 h

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Bernard Blondin, du 2874, rue des Équinoxes :

- À l'intersection des rues Modigliani et des Outardes, il y a un arrêt sur Modigliani mais aucun sur Des Outardes. Il demande des arrêts aux quatre coins pour la sécurité.

Réponse (Alan DeSousa) : cette suggestion sera transmise au Comité de circulation et sera considérée comme un tout.

- Il est d'avis que le sens unique sur une portion de la rue de l'Équateur n'est pas justifié. Il cause un détour d'un kilomètre.

Réponse (Alan DeSousa) : quand d'autres parties de Bois-Franc seront développées, il y aura d'autres entrées.

- Puisque le sens unique est court, plusieurs citoyens ne le respectent pas.

Le 10 janvier 2012

Monsieur Jonathan Conliffe, du 1620, rue Couvrette :

- Il demande un panneau d'interdiction de stationner sur la rue Muir, de Poirier à Couvrette, parce que les véhicules stationnés cachent la circulation en sens inverse. Il y a eu un accident au début du mois. Il donne son numéro de téléphone pour qu'on puisse le contacter.

Réponse (Alan DeSousa) : seulement au coin de Couvrette et Muir.

Monsieur Yves Rondeau, du 2280, rue de l'Équateur :

- Il réitère le point de monsieur Blondin. Il demande de réfléchir.

Réponse (Alan DeSousa) : on essaiera de trouver l'équilibre, il n'est pas fermé.

CA12 08 0005

Soumis sommaire décisionnel numéro 1115195026 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la surveillance des travaux reliés aux sous-phases 1, 2 et 5 de la phase 3A3 du développement résidentiel Bois-Franc.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la surveillance des travaux reliés aux sous-phases 1, 2 et 5 de la phase 3A3 du développement résidentiel Bois-Franc.
- 2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les propositions :
 - deux représentants de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics
 - un représentant de la Division du Greffe et ressources matérielles de la Direction des services administratifs
 - un représentant de la Division des études techniques, planification et environnement de la Direction des travaux publics.

ADOPTÉ.

CA12 08 0006

Soumis sommaire décisionnel numéro 1115195026 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la surveillance des travaux reliés aux sous-phases 1, 2 et 5 de la phase 3A3 du développement résidentiel Bois-Franc.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la surveillance des travaux reliés aux sous-phases 1, 2 et 5 de la phase 3A3 du développement résidentiel Bois-Franc.

Le 10 janvier 2012

2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les propositions :

- deux représentants de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics
- un représentant de la Division du Greffe et ressources matérielles de la Direction des services administratifs
- un représentant de la Division des études techniques, planification et environnement de la Direction des travaux publics.

ADOPTÉ.

CA12 08 0007

Soumis sommaire décisionnel numéro 1115369001 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour le décapage, le nettoyage et la peinture des bassins des piscines, pataugeoires et jeux d'eau.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour le décapage, le nettoyage et la peinture des bassins des piscines, pataugeoires et jeux d'eau.

ADOPTÉ.

CA12 08 0008

Soumis sommaire décisionnel numéro 1115195024 relatif à l'octroi d'un contrat pour la préparation des plans et devis des travaux d'aménagement et de réfection du parc Beaudet – Demande de soumissions 11-534.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires, les prix soumis et les notes finales obtenues par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT	NOTE
Beupré & Associés Experts Conseils inc.	42 721,88 \$	29,90
Groupe Rousseau Lefebvre	64 367,63 \$ (corrigé)	19,50
Le groupe Séguin Lacasse inc.	72 672,76 \$ (corrigé)	18,13

ATTENDU que les erreurs corrigées dans les prix des soumissions de Groupe Rousseau Lefebvre et de Le groupe Séguin Lacasse inc. sont des erreurs de calcul;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Beupré & Associés Experts Conseils inc.** le contrat pour la préparation des plans et devis des travaux d'aménagement et de réfection du parc Beaudet, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 14 novembre 2011, totalisant la somme de 42 721,88 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1115195024 : 40 846,88 \$) :

6430.3008010.801150.07165.54390.000000.0000.133572.000000.15015.00000

ADOPTÉ.

CA12 08 0009

Le 10 janvier 2012

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114378032 relatif à l'octroi d'un contrat pour la préparation des plans et devis des travaux d'aménagement et de réfection du parc Poirier – Demande de soumissions 11-532.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires, les prix soumis et les notes finales obtenues par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT	NOTE
Le groupe Séguin Lacasse inc.	49 358,01 \$	26,64
Groupe Rousseau Lefebvre	72 342,38 (corrigé)	17,24
Planex Consultants inc.	96 545,74 \$	12,84

ATTENDU que l'erreur corrigée dans le prix de la soumission de Groupe Rousseau Lefebvre est une erreur de calcul;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Le groupe Séguin Lacasse inc.** le contrat pour la préparation des plans et devis des travaux d'aménagement et de réfection du parc Poirier, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 11 novembre 2011, totalisant la somme de 49 358,01 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1114378032 : 47 191,76 \$) :

6430.3008010.801150.07165.54390.000000.0000.133572.000000.15015.00000

ADOPTÉ.

CA12 08 0010

Soumis sommaire décisionnel numéro 1115195025 relatif à l'octroi d'un contrat pour la préparation des plans concept d'aménagement définitif des parcs et espaces verts dans le développement résidentiel Challenger Ouest – Demande de soumissions 11-536.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires, les prix soumis et les notes finales obtenues par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT	NOTE
Le groupe Séguin Lacasse inc.	51 136,95 \$	24,79
Beaupré & Associés Experts Conseils inc.	90 601,99 \$ (corrigé)	13,96

ATTENDU que l'erreur corrigée dans la soumission de Beaupré & Associés Experts Conseils inc. est une erreur d'arrondi ;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Le groupe Séguin Lacasse inc.** le contrat pour la préparation des plans concept d'aménagement définitif des parcs et espaces verts dans le développement résidentiel Challenger Ouest, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 6 décembre 2011, totalisant la somme de 51 136,95 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1115195025 : 48 892,62 \$) :

6430.3008010.801150.07165.54390.000000.0000.139896.000000.15010.00000

ADOPTÉ.

Le 10 janvier 2012

CA12 08 0011

Soumis sommaire décisionnel numéro 1123950001 relatif à la retenue des services professionnels d'une firme d'avocats pour représenter les intérêts de l'arrondissement dans les dossiers de litige devant les tribunaux administratifs en matière de santé, de sécurité et de relations de travail pour l'année 2012.

ATTENDU que les services d'un conseiller juridique et de procureur sont requis pour représenter l'arrondissement dans le cadre de griefs et de litiges devant les tribunaux administratifs, le Commissaire du travail, la Commission de la santé et de la sécurité au travail, la Commission des lésions professionnelles, la Cour du Québec et la Cour d'appel;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- De retenir les services professionnels de la firme Le Corre et Associés, avocats, pour représenter les intérêts de l'arrondissement dans les dossiers de litige devant les tribunaux administratifs en matière de santé, de sécurité et de relations de travail pour l'année 2012, pour un montant maximum de 75 000 \$ taxes incluses.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1123950001) :

2430.0010000.304710.01601.54305.014206.0000.000000.000000.000000.000000
23 912,81 \$

2430.0000000.000000.000000.24085.000000.0000.000000.000000.000000.000000
47 825.61 \$

ADOPTÉ.

CA12 08 0012

Soumis sommaire décisionnel numéro 1123950002 relatif à la retenue de services professionnels pour des activités d'administration du régime de retraite pour l'année 2012.

ATTENDU que le mandat consiste à produire les estimés de retraite, faire les autorisations de paiements, à assurer le suivi des prestations et à calculer l'indexation annuelle des retraités;

ATTENDU la résolution numéro CA11 080210 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 5 avril 2011 et prenant acte du changement de nom d'un contractant ayant un contrat en cours avec l'arrondissement, soit le Fonds de revenu Morneau Sobeco agissant sous le nom de Morneau Shepell ltée;

ATTENDU que Morneau Shepell ltée répond également, au nom de l'arrondissement, à certaines demandes du Service du capital humain relatives à l'harmonisation des régimes de retraite;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- De retenir les services professionnels de la firme Morneau Shepell ltée pour certaines activités d'administration du régime de retraite pour l'année 2012, pour un montant de 30 000 \$ taxes incluses.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1123950002: 28 695,37 \$) :

2430.0010000.304710.01601.54390.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA12 08 0013

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120818001 relatif aux placements publicitaires 2012.

ATTENDU que la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement et la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social devront faire la promotion de divers événements, activités et services offerts aux citoyens;

Le 10 janvier 2012

ATTENDU que la Division du greffe et ressources matérielles de la Direction des services administratifs ainsi que la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises devront publier tous les avis publics légaux ;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une commande ouverte de 107 000 \$ en faveur de Médias Transcontinental pour les placements publicitaires 2012.

2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier - CTA1120818001) :

2430 0010000 304755 01801 53801 014024	38 260,49 \$
2430 0010000 304748 01101 53801 000000	9 565,12 \$
2430 0010000 304744 01401 53801 000000	30 608,39 \$
2430 0010000 304721 07289 53801 000000	14 347,68 \$
2430 0010000 304729 06101 53801 000000	9 565,12 \$

ADOPTÉ.

CA12 08 0014

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110699005 relatif à l'utilisation des surplus pour financer les mesures découlant du Plan de transport inscrites au Programme triennal d'immobilisations 2012.

ATTENDU la résolution numéro CA11 080611 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance spéciale du 6 septembre 2011 et approuvant la liste des projets constituant le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement, de même que les montants d'investissements et les sources de financement prévus à ces projets pour 2012, 2013 et 2014;

ATTENDU les mesures projetées au Plan de transport en 2012 visant l'acquisition d'équipements, la réalisation d'études et de travaux;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser l'utilisation des surplus affectés – divers pour un montant de 740 000 \$ pour financer les mesures découlant du Plan de transport inscrites au Programme triennal d'immobilisations 2012;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser l'utilisation des surplus affectés – divers pour un montant de 740 000 \$ pour financer les mesures découlant du Plan de transport inscrites au Programme triennal d'immobilisations 2012.

2.- De financer la dépense à même les postes d'affectation suivants (certificat du trésorier – CTA1110699005 : 740 000 \$) :

6430.9500998.801150.03161.54390.000000.0000.135603.000000.17040.00000
(services professionnels)

6430.9500998.801150.03161.57401.000000.0000.127790.000000.17040.00000
(équipement de sécurité routière)

6430.9500998.801150.03161.57401.000000.0000.131646.000000.17040.00000
(achats de bacs, de balises etc.)

ADOPTÉ

Le 10 janvier 2012

CA12 08 0015

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114924010 relatif à la disposition des biens de valeur déposés sur le domaine public et récupérés lors de saisies ou d'évictions.

ATTENDU que suite à l'évaluation des biens à entreposer après chaque éviction, des biens ont été conservés en vue de les donner à des gens dans le besoin;

ATTENDU que depuis 2009, seule la Maison du Père a répondu favorablement à l'offre de l'arrondissement;

ATTENDU que les coûts se limitent aux frais de livraison qui sont moindres que les coûts de destruction et que le succès obtenu et les économies réalisés sont indiscutables;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De disposer des biens de valeurs déposés sur le domaine public et récupérés lors de saisies ou d'évictions pour l'année 2012, et de les remettre à La Maison du Père.

ADOPTÉ.

CA12 08 0016

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113231013 relatif à la cession du lot 3 315 286 en faveur de la Ville, propriété de S.E.C. Laurin/St-Louis, pour fins de parc.

ATTENDU que le projet d'opération cadastrale créant les lots 3 315 278 à 3 315 286, 3 354 256 et 3 354 257 et préparé par M. Robert Katz, a.g., le 18 juin 2004 et portant sa minute 157, a été approuvé par un permis de lotissement émis le 17 mai 2006 par monsieur Robert Brunelle, a.g.;

ATTENDU que l'opération cadastrale comprenait le lot numéro 3 315 286 devant être cédé à la Ville comme parc;

ATTENDU qu'à cette date, l'article 190.1 de la Charte de la Ville de Montréal concernant la cession d'un terrain pour fins de parc en vertu du premier alinéa de l'article 117.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme n'était pas en vigueur;

ATTENDU qu'il y a lieu de rectifier les titres des parties en cause, la cession devant se faire par un acte de cession;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver la cession du lot 3 315 286 en faveur de la Ville, propriété de S.E.C. Laurin/StLouis, pour fins de parc.

ADOPTÉ.

CA12 08 0017

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113231037 relatif à un addenda modifiant la lettre d'intention du 23 février 2011 avec la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys dans le cadre du projet de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent.

ATTENDU la résolution numéro CA11 080074 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 1er février 2011 et autorisant la signature d'une lettre d'intention entre la Ville et la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour diverses transactions immobilières dans le cadre du projet de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent;

ATTENDU que la lettre d'intention prévoit que les transactions doivent être complétées au plus tard le 31 décembre 2011;

ATTENDU que, d'un commun accord, les parties souhaitent prolonger ce délai jusqu'au 1er juillet 2012;

Le 10 janvier 2012

ATTENDU que les négociations entre les parties vont bon train, mais que certains délais administratifs font en sorte que les transactions ne peuvent être réalisées avant le terme prévu;

ATTENDU que la lettre d'intention est modifiée de manière à remplacer la date du *31 décembre 2011* par la date du *1er juillet 2012* partout où elle se trouve;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver l'addenda modifiant la lettre d'intention du 23 février 2011 avec la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour diverses transactions immobilières dans le cadre du projet de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent en remplaçant la date du *31 décembre 2011* par la date du *1er juillet 2012* partout où elle se trouve.
- 2.- D'autoriser le directeur d'arrondissement à signer ledit addenda.

ADOPTÉ.

CA12 08 0018

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110911002 relatif à la liste des libraires et à l'achat de biens culturels par la Bibliothèque du Vieux Saint-Laurent pour l'année 2012.

ATTENDU que les sommes prévues en 2012 pour l'acquisition de biens culturels par la Bibliothèque du Vieux Saint-Laurent sont estimées à 390 700 \$;

ATTENDU que la Bibliothèque du Vieux Saint-Laurent prévoit acheter ses biens culturels auprès de quatre librairies pour les acquisitions de 25 000 \$ et plus, et auprès d'une trentaine d'autres fournisseurs pour les acquisitions inférieures à 25 000 \$;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver la liste des librairies et des fournisseurs pour l'achat de biens culturels par la Bibliothèque du Vieux Saint-Laurent pour l'année 2012.
- 2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier – CTA1102050032) :

2430.0010000.304722.07231.56513.015029.0000.000000.000000.000000.000000
345 400 \$

2430.0010000.304722.07231.56513.015032.0000.000000.000000.000000.000000
45 300 \$

ADOPTÉ.

CA12 08 0019

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110911003 relatif à l'achat de périodiques, de journaux et de bases de données pour la Bibliothèque du Vieux Saint-Laurent.

ATTENDU que la Bibliothèque du Vieux Saint-Laurent utilise plusieurs fournisseurs pour le développement de sa collection de périodiques, de journaux et de bases de données de manière à assurer une variété de sources d'informations pour sa clientèle;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver l'achat de périodiques, de journaux et de bases de données pour la Bibliothèque du Vieux Saint-Laurent, et d'en autoriser le paiement en 2012.

Le 10 janvier 2012

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1110911003 : 53 500 \$) :

2430.0010000.304722.07231.56513.015033.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA12 08 0020

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110299039 relatif à une demande d'aide financière de l'organisme OASIS de Saint-Laurent pour l'année 2012.

ATTENDU la politique de dons, octrois et subventions en vigueur ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser un don de 1 000 \$ à l'organisme OASIS de Saint-Laurent pour l'année 2012.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1110299039: 1 000 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA12 08 0021

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110299046 relatif à un don à la Société Saint-Vincent de Paul de Montréal dans le cadre de sa campagne de financement 2012.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'autoriser un don de 300 \$ à la Société Saint-Vincent de Paul de Montréal dans le cadre de sa campagne de financement 2012.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1110299046 : 300 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA12 08 0022

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110299045 relatif à une demande de subvention de l'Association des parents pour la santé mentale de Saint-Laurent-Bordeaux-Cartierville (APSM) pour l'année 2008-2009.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'accorder une subvention de 1 200 \$ à l'Association des parents pour la santé mentale de Saint-Laurent-Bordeaux-Cartierville (APSM) pour l'année 2012.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1110299045 : 1 200 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

Le 10 janvier 2012

CA12 08 0023

Dépôt par le directeur d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1112314011).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 30 novembre et le 31 décembre 2011, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus et du rapport sur les paiements à Hydro-Québec au 31 décembre 2011 en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA12 08 0024

Soumis sommaire décisionnel numéro 1111037012 relatif à une demande de dérogation mineure concernant les propriétés du 2101 au 2261, rue du Mistral et du 2039 au 2215, rue des Dolomites dans les zones H08-032 et H08-033 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la construction d'habitations unifamiliales contiguës, en empiétant dans la marge avant.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter ce dossier à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

CA12 08 0025

Soumis sommaire décisionnel numéro 1111037014 relatif à une demande de dérogation mineure concernant les propriétés situées du 2207 au 2245, du 2208 au 2232, rue des Hémisphères et du 2102 au 2298, rue du Borée dans les zones H08-012 et H08-073 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la construction d'habitations unifamiliales contiguës, en empiétant dans la marge avant.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter ce dossier à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

CA12 08 0026

Soumis sommaire décisionnel numéro 1111037016 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2295, rue de Londres dans la zone H13-063 du règlement numéro 1051 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement de cette habitation unifamiliale isolée en empiétant dans la marge avant.

ATTENDU qu'à l'item 4. d) du procès-verbal de la séance tenue le 7 décembre 2011, le Comité consultatif d'urbanisme recommande de refuser cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20111204);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 23 décembre 2011 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

Le 10 janvier 2012

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De refuser cette dérogation mineure.

ADOPTÉ.

CA12 08 0027

Soumis sommaire décisionnel numéro 1111037017 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1845, rue Connaught dans la zone H08-059 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de régulariser, pour cette habitation unifamiliale isolée, un empiètement dans les marges avant et latérale.

ATTENDU qu'à l'item 4. e) du procès-verbal de la séance tenue le 7 décembre 2011, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20111205);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 23 décembre 2011 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 1845, rue Connaught dans la zone H08-059 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de régulariser, pour cette habitation unifamiliale isolée, un empiètement dans les marges avant et latérale, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition que l'empiètement latéral soit limité à l'édicule de l'escalier menant au sous-sol.

ADOPTÉ.

CA12 08 0028

Soumis sommaire décisionnel numéro 1111037018 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3155, boulevard Pitfield dans la zone C02-003 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation d'une enseigne détachée dont la localisation et la hauteur ne respectent pas les normes applicables.

ATTENDU qu'à l'item 4. f) du procès-verbal de la séance tenue le 7 décembre 2011, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20081202);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 23 décembre 2011 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 3155, boulevard Pitfield dans la zone C02-003 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'installation d'une enseigne détachée dont la localisation et la hauteur ne respectent pas les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Le 10 janvier 2012

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA12 08 0029

Soumis sommaire décisionnel numéro 1111037019 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 6650, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone B19-006 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation d'une enseigne détachée dont la localisation ne respecte pas la norme applicable.

ATTENDU qu'à l'item 4. g) du procès-verbal de la séance tenue le 7 décembre 2011, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20111206);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 23 décembre 2011 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 6650, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone B19-006 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'installation d'une enseigne détachée dont la localisation ne respecte pas la norme applicable, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA12 08 0030

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120565002 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2850, boulevard Laurentien dans la zone C11-012 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser de peindre le revêtement de brique d'un bâtiment commercial.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter ce dossier à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

CA12 08 0031

Soumis sommaire décisionnel numéro 1111037021 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures de cette habitation unifamiliale isolée située au 2035, rue de Londres dans la zone H08-063 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. e) de la séance tenue le 7 décembre 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20111205);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Le 10 janvier 2012

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures de cette habitation unifamiliale isolée située au 2035, rue de Londres dans la zone H08-063 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs sont recouverts de déclin de bois agglomérés (Canexel) de couleur « kaki » de la compagnie LP Canexel ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA12 08 0032

Soumis sommaire décisionnel numéro 1111037022 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir ce bâtiment commercial situé au 825, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone C13-050 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. f) de la séance tenue le 7 décembre 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20111206);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron -, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir ce bâtiment commercial situé au 825, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone C13-050 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de fournir un plan d'aménagement paysager identifiant les espèces à favorisées et que les travaux d'excavation soient supervisés par un archéologue.

Les murs extérieurs sont recouverts de panneaux de ciment fini acrylique de couleur gris pâle et la toiture est de membrane blanche, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA12 08 0033

Soumis sommaire décisionnel numéro 1111037023 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures à un bâtiment industriel situé au 2300, rue Émile-Bélanger dans la zone I07-049 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. g) de la séance tenue le 7 décembre 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20111207);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures à un bâtiment industriel situé au 2300, rue Émile-Bélanger dans la zone I07-049 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA12 08 0034

Le 10 janvier 2012

Soumis sommaire décisionnel numéro 1111037024 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures de cette habitation bifamiliale jumelée située au 1345 et 1347, rue Champigny dans la zone H13-041 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. h) de la séance tenue le 7 décembre 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20111208);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures de cette habitation bifamiliale jumelée située au 1345 et 1347, rue Champigny dans la zone H13-041 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition d'installer un revêtement de pierre similaire à l'existant en bas de l'escalier et de favoriser un garde-corps en fer forgé ou autre matériau de même apparence de couleur noire.

ADOPTÉ.

CA12 08 0035

Soumis sommaire décisionnel numéro 1111037025 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation de deux enseignes murales sur un bâtiment situé au 404, boulevard Décarie dans la zone C16-037 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. j) de la séance tenue le 7 décembre 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20111210);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation de deux enseignes murales sur un bâtiment situé au 404, boulevard Décarie dans la zone C16-037 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA12 08 0036

Soumis sommaire décisionnel numéro 1111037026 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le commerce situé au 1510, rue de l'Église dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. k) de la séance tenue le 7 décembre 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20111211);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

Le 10 janvier 2012

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le commerce situé au 1510, rue de l'Église dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA12 08 0037

Soumis sommaire décisionnel numéro 1111037027 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour un bâtiment situé au 903, boulevard Décarie dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. l) de la séance tenue le 7 décembre 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100815);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour un bâtiment situé au 903, boulevard Décarie dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA12 08 0038

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120565001 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour un commerce au 730, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5.m) de la séance tenue le 7 décembre 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20111212);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour un commerce au 730, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition que l'avant-toit au-dessus du commerce soit peinturé en noir.

ADOPTÉ.

CA12 08 0039

Soumis sommaire décisionnel numéro 1111037028 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le commerce situé au 755, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. n) de la séance tenue le 7 décembre 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20111213);

Le 10 janvier 2012

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le commerce situé au 755, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA12 08 0040

Soumis sommaire décisionnel numéro 1111037030 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour le commerce situé au 1548, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone C16-007 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. p) de la séance tenue le 7 décembre 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20110308);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour le commerce situé au 1548, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone C16-007 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition que l'enseigne soit apposée au dessus de l'entrée de la garderie.

ADOPTÉ.

CA12 08 0041

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114152076 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le commerce situé au 1485, rue MacDonald dans la zone C16-008 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. q) de la séance tenue le 3 août 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20110818);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le commerce situé au 1485, rue MacDonald dans la zone C16-008 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme le 7 décembre 2011.

ADOPTÉ.

Le 10 janvier 2012

CA12 08 0042

Soumis sommaire décisionnel numéro 1111037031 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures des façades des deux bâtiments commerciaux situés aux 2505 et 2555, rue des Nations dans la zone C08-039 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. a) de la séance tenue le 7 décembre 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20111217);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures des façades des deux bâtiments commerciaux situés aux 2505 et 2555, rue des Nations dans la zone C08-039 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition que l'ouverture arrière à fermer du bâtiment sud soit composée de murs rideaux.

ADOPTÉ.

CA12 08 0043

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114152086 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment multifamilial isolé situé au 2525, boulevard Marcel-Laurin dans la zone H08-075 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 4.a) des séances tenues les 5 octobre et 2 novembre 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20111016);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment multifamilial isolé situé au 2525, boulevard Marcel-Laurin dans la zone H08-075 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme et sur les nouvelles élévations modifiées en date du 28 novembre 2011 et le plan d'aménagement paysager daté du 28 octobre 2011, à la condition :

- 1.- de prévoir l'emplacement sur le toit pour une antenne satellite ainsi que, pour chaque unité, d'une gaine d'accès à la dite antenne ainsi qu'au câble;
- 2.- que la hauteur du rez-de-chaussée soit similaire à celle du niveau moyen du trottoir;
- 3.- que les appareils de climatisation soient intégrés au bâtiment ou situés sur le toit de celui-ci.

Les murs seront recouverts de brique de couleur « dark ironspot-smooth modular » et « desert ironspot dark-smooth modular » du fabricant Endicott Clay ou équivalent et, pour le 7^e étage en retrait, des panneaux d'aluminium de couleur gris cadet du fabricant Reynobond ou équivalent. Enfin, les détails architecturaux sur les balcons en quinconce et sur une partie des murs de façade seront des panneaux de composite de couleur « bois Cooper » du fabricant Parklex ou équivalent. La toiture devrait être recouverte d'au moins 70% de végétaux.

ADOPTÉ.

Le 10 janvier 2012

CA12 08 0044

Le règlement numéro RCA06-08-0020-3 modifiant le règlement numéro RCA6-08-0020 sur les usages conditionnels est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1104152084).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 6 décembre 2011, le conseiller Maurice Cohen a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA6-08-0020 sur les usages conditionnels;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen,

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA06-08-0020-3 modifiant le règlement numéro RCA6-08-0020 sur les usages conditionnels.

ADOPTÉ.

CA12 08 0045

Le règlement numéro RCA08-08-0001-49 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1104152083).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 6 décembre 2011, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem,

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-49 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA12 08 0046

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement pour permettre l'analyse d'une dérogation visant la conversion en copropriété divise des immeubles locatifs de 6 étages et plus comportant plus de 50 logements situés dans le secteur des boulevards Thimens et Alexis-Nihon et de la rue Varin. Des critères spécifiques de développement durable doivent être prévus dans ce règlement afin de diriger l'analyse des demandes de dérogation.

CA12 08 0047

La conseillère Michèle D. Biron donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière.

CA12 08 0048

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour le financement des du programme de protection des bâtiments publics.

Le 10 janvier 2012

CA12 08 0049

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour le financement de l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage et d'équipements.

CA12 08 0050

Le conseiller Maurice Cohen donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro 878 sur la sécurité routière.

CA12 08 0051

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113950028 relatif à la nomination permanente d'une chargée de communication à la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste de chargée de communication à la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer madame Michelle Jirava au poste permanent de chargée de communication à la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement, à compter de son entrée en fonction, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal (SPPMM).

ADOPTÉ.

CA12 08 0052

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113950030 relatif à la nomination temporaire d'une conseillère en ressources humaines à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs.

ATTENDU qu'un poste de conseiller en ressources humaines deviendra temporairement vacant à la mi-février étant donné le départ de sa détentrice pour un congé de maternité;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer temporairement madame Kristell Beaulieu au poste de conseillère en ressources humaines à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs, à compter de son entrée en fonction, en remplacement du départ de la détentrice du poste pour un congé de maternité.

ADOPTÉ.

CA12 08 0053

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113950031 relatif à la nomination permanente de fonctionnaires dans différentes unités de l'arrondissement en vertu des mesures transitoires de l'article 19.19 de la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SFMM).

ATTENDU que la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal a été renouvelée pour une année;

ATTENDU que la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal prévoit la nomination en permanence de fonctionnaires sur des postes permanents vacants, sans concours, par mesures transitoires prescrites à l'article 19.19, le tout en date du 28 janvier 2012;

ATTENDU qu'il y a lieu d'entériner les nominations en permanence sous réserve de l'application des clauses pertinentes de l'entente et de la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal;

Le 10 janvier 2012

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer en permanence les personnes suivantes dans les différentes unités de l'arrondissement en vertu des mesures transitoires de l'article 19.19 de la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SFMM), à compter de leur entrée en fonction et aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de la Ville, le tout sous réserve de l'obtention de la confirmation du Service du capital humain :

Nom	Poste	Division /Service
Chantal Côté	Agent de communications sociales	Relations avec les citoyens, - Direction d'arrondissement
Catalin Dragomir	Dessinateur	Urbanisme - Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Gaétan Lemelin	Agent technique en génie civil – égouts	Permis et inspections - Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Myriam Baril-Boisclair	Commission inspection Saint-Laurent	Permis et inspections - Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Andrea Szabo	Agent technique, circulation et stationnement	Études techniques, planification - Direction des travaux publics
Alix Ossé	Agent de protection de l'environnement	Études techniques, planification – Direction des travaux publics
Maja Radovic	Aide-bibliothécaire	Bibliothèque – Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Muy-Heak Tang Tongsomsong	Aide-bibliothécaire	Bibliothèque – Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Monique Hébert	Aide-bibliothécaire	Bibliothèque – Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Nadia Selmi	Aide-bibliothécaire	Bibliothèque – Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

ADOPTÉ.

CA12 08 0054

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113950027 relatif à la titularisation de deux employés cols bleus à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser un employé col bleu afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

ATTENDU que dans le cadre d'un règlement de grief, et à la demande du Service du capital humain, il convient de titulariser un employé col bleu;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

Le 10 janvier 2012

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'entériner la titularisation des personnes suivante aux postes de préposé à l'entretien – sports et loisirs à la Section du centre des loisirs et de l'administration de la Division des loisirs, du développement social et de l'administration de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social :

- monsieur Hassan Tag El Din, rétroactivement au 13 novembre 2010 et sans effets rétroactifs
- monsieur Michel Paquet, rétroactivement au 28 mai 2011 et sans effets rétroactifs.

ADOPTÉ.

CA12 08 0055

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113950029 relatif à la création de banques d'heures, de postes temporaires et à une modification de poste dans différentes unités de l'arrondissement.

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la création de banques d'heures, de poste temporaires et à une modification de postes dans différentes unités de l'arrondissement;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De renouveler la banque d'heures des emplois suivants à la Division des projets Nouvelle bibliothèque et Complexe sportif de la Direction d'arrondissement pour l'année 2012 ;
 - aide-bibliothécaire : 3 640 heures
 - bibliotechnicien : 1 820 heures
- 2.- De créer les deux postes temporaires suivants à la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement pour l'année 2012, au plus tard le 31 décembre 2012 :
 - agent communications sociales
 - agent de bureau
- 3.- D'abolir un poste de préposé à l'émission des permis (poste 18214) et de créer un poste d'inspecteur - construction et aménagement urbain à la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ADOPTÉ.

CA12 08 0056

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113679007 relatif à la création de postes temporaires à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics et à la Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ATTENDU la gestion déléguée du réseau primaire d'aqueduc;

ATTENDU l'entente de partenariat avec la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) pour l'amélioration des activités d'entretien et de renouvellement des réseaux d'eau;

ATTENDU que les activités d'entretien et d'exploitation à réaliser nécessitent un ajout des ressources humaines à la structure existante;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De créer un poste temporaire d'inspecteur en plomberie et rétention sur les terrains privés à la Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, pour l'année 2012.

Le 10 janvier 2012

- 2.- De créer une banque de 6284 heures de cols bleus (ouvrier en charge – eaux et assainissement) à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics, pour l'année 2012.
- 3.- D'imputer la dépense à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA12 08 0057

Soumis sommaire décisionnel numéro 1112314009 relatif à la nomination d'un maire suppléant d'arrondissement pour la période du 14 janvier au 4 mai 2012.

ATTENDU l'article 14 du règlement numéro RCA02-08-2001 sur les séances du conseil d'arrondissement et les règles de procédures applicables, tel que modifié par le règlement numéro RCA03-08-0003 ;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer monsieur Aref Salem à titre de maire suppléant de l'arrondissement Saint-Laurent, pour la période du 14 janvier au 4 mai 2012.

ADOPTÉ.

CA12 08 0058

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 20 h 30

Le conseiller Aref Salem informe l'assemblée de la nomination de Francesco Miele à titre de vice-président du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2012. Il informe aussi l'assemblée de la tenue de la collecte des sapins de Noël qui se déroulera jusqu'au vendredi 27 janvier selon l'horaire de la collecte des matières recyclables. Il invite les ornithologues amateurs à deux activités d'observation d'oiseaux, qui se tiendront le samedi 14 janvier et le dimanche 19 février 2012, de 9 h à 11 h, dans le boisé du parc Marcel-Laurin.

La conseillère Michèle D. Biron félicite l'équipe des travaux publics pour les belles décorations de Noël.

En terminant, les conseillers Maurice Cohen et Francesco Miele offrent leurs meilleurs vœux à toute la communauté pour l'année 2012.

CA12 08 0059

Deuxième période de questions du public, à 20 h 38

Aucune question ne fut posée.

CA12 08 0060

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 20 h 38.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire
